



PROGRAMME
HUMANITAIRE &
DÉVELOPPEMENT

LES ONG AUX NATIONS UNIES : QUEL RÔLE POUR QUELS ENJEUX ?

Entretien réalisé par Jacques Serba, chercheur associé à l'IRIS, avec

Marc-André Dorel / Ancien chef du Service des ONG,
Bureau de l'appui et de la coordination intergouvernementale
du Département des affaires économiques et sociales, ONU

Janvier 2024



ENTRETIEN AVEC



Marc-André Dorel / Ancien chef du Service des ONG à l'ONU DESA

Marc-André Dorel, ancien administrateur hors classe, a été chef du Service des ONG au Bureau de l'appui et de la coordination intergouvernementale du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies de 2016 à 2022.



PROGRAMME
**HUMANITAIRE &
DÉVELOPPEMENT**

Le Programme Humanitaire et Développement de l'IRIS a été conçu pour apporter un éclairage précis et une vision prospective sur les enjeux actuels de l'aide internationale. Reconnaisant pleinement la complexité croissante des contextes d'intervention et la diversité des acteurs impliqués, nos activités incluent des travaux de consultance et de recherche appliquée, des notes d'analyse et l'organisation de séminaires de haut niveau.

Il se décline en 4 axes : la fabrique de l'aide internationale ; les pratiques de l'aide ; sécurité et développement ; les acteurs de l'aide.

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

JACQUES SERBA : Marc-André Dorel, vous étiez chef du Service des ONG au Bureau de l'appui et de la coordination intergouvernementale du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies de 2016 à 2022. Quelles étaient vos missions ?

MARC-ANDRÉ DOREL : Aux Nations unies, les organisations non gouvernementales (ONG) ont la possibilité de prendre part à un grand nombre de réunions officielles sur les questions économiques, sociales et environnementales, ou encore sur les droits de l'homme. Toutefois, cette participation est le plus souvent conditionnée à l'octroi aux ONG concernées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU. Le service que je dirigeais supervise ce qui a trait à l'octroi de ce statut et aux droits et responsabilités des ONG qui en sont dotées. Il s'agit donc d'organiser les sessions du Comité des ONG, organe intergouvernemental chargé d'examiner les demandes de statut, d'en recommander l'octroi à l'ECOSOC et d'assurer le secrétariat de cet organe, qui tient deux sessions par an, en travaillant étroitement avec les diplomates représentant les pays membres de ce Comité. Il s'agit ensuite d'informer les ONG des réunions et processus onusiens auxquels elles peuvent participer une fois ce statut acquis, d'organiser le processus d'accréditation de leurs représentants et de veiller au respect de leurs droits et obligations au sein des mécanismes onusiens. Dans ce cadre, le Service peut aussi proposer la participation d'ONG accréditées lors de séances officielles ou conseiller le Secrétaire général sur les réunions qu'il peut avoir avec certaines d'entre elles.

De quels droits d'accès et d'expression à l'Organisation des Nations unies la société civile dispose-t-elle aujourd'hui ?

Le statut consultatif auprès du Conseil économique et social constitue la principale voie d'accès de la société civile aux processus onusiens. Quelque 6500 ONG en sont aujourd'hui dotées, un chiffre en constante augmentation. Il permet l'accès de leurs représentants aux sièges de l'Organisation (New York, Genève et Vienne) et constitue un espace d'expression dans les organes relevant de l'ECOSOC, du Conseil des droits de l'homme et de certaines séances ou réunions spéciales de l'Assemblée générale. Dans ce cadre, les ONG peuvent intervenir oralement et présenter des déclarations écrites aux sessions officielles de ces organes, organiser des réunions parallèles lors des sessions et se constituer un réseau de partenaires (États membres, organisations intergouvernementales, du système de l'ONU ou non, autres ONG...) à même de relayer leurs positions militantes ou de les appuyer dans leurs activités de développement. Il convient de souligner que les organes concernés traitent très majoritairement des questions de développement ou de droits de l'homme, et que le Conseil

de sécurité, qui a compétence sur les questions de paix et de sécurité internationale, ne dispose pas d'un mécanisme équivalent. Si certaines formes d'interaction sont organisées ponctuellement par ce Conseil, l'Assemblée générale ou d'autres organes traitant de questions plus politiques, la voie des ONG n'y est pas entendue de façon aussi systématique et organisée.

Selon vous, quels sont les apports des ONG aux missions de l'ONU ?

Les ONG apportent une contribution majeure aux causes et aux valeurs défendues par l'ONU. Organisations militantes, elles portent les objectifs et les textes de l'Organisation (traités, déclarations, résolutions...), poussent à l'adoption d'accords ambitieux, et les défendent vis-à-vis des États. Les organisations plus opérationnelles les traduisent en des projets à même d'aider les populations et de défendre leurs droits. Les ONG portent également la voie de la société civile et des réalités de terrain lors des réunions intergouvernementales qui adoptent les textes onusiens. Leur apport est particulièrement notable sur des thématiques fédératrices au niveau mondial, telles que la réduction de la pauvreté, l'égalité homme-femme, la lutte contre les discriminations et le respect des droits de l'homme, ou encore les dimensions sociales et écologiques du développement durable. À titre d'exemple, l'adoption par les Nations unies du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs (ODD) a contribué à donner à la société civile un rôle de veille de l'atteinte des objectifs arrêtés au plus haut niveau politique, qui passe par l'obligation des décideurs à rendre compte des progrès accomplis. Les interventions des ONG au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, organisé en juillet de chaque année à New York, sont d'ailleurs l'occasion d'entendre des voix critiques et sans complaisance sur la lenteur ou l'inaction des gouvernements. La dénonciation des violations des droits de l'homme au sein des mécanismes onusiens à Genève constitue un autre exemple de l'activisme des ONG au service des causes de l'ONU et du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En ce sens, les ONG sont devenues de véritables alliés des Nations unies. La participation, en nombre, de leurs représentants aux sessions de nombreux organes, en font des acteurs aujourd'hui incontournables de la « gouvernance mondiale ».

Quels sont les freins et les limites qui pèsent sur les ONG auprès de l'ONU ?

Les limites de l'influence des ONG tiennent d'abord à la nature intergouvernementale de l'Organisation. Le pouvoir décisionnel réside dans les mains des États, soucieux de maintenir

leurs prérogatives et de limiter les influences extérieures. C'est pourquoi les portes des consultations officieuses, lors desquelles les diplomates négocient les textes de résolution, sont le plus souvent fermées aux ONG. Ces dernières ne peuvent influencer sur le contenu de ces textes que par des activités de lobbying, ce qui limite le nombre d'acteurs à même de peser véritablement sur les décisions finales. Les grandes ONG internationales ont de ce fait beaucoup plus de poids que les plus petits acteurs de terrain, dont l'action concrète mériterait pourtant d'être valorisée et prise en compte. Par ailleurs, le fait que le Conseil de sécurité et la plupart des séances officielles de l'Assemblée générale ne soient pas ouvertes aux ONG exclut la société civile des grands débats sur les enjeux stratégiques et géopolitiques de premier plan. Enfin, le processus d'octroi du statut consultatif par l'ECOSOC fait lui-même l'objet de nombreuses critiques. Le Comité chargé des ONG, organe intergouvernemental, procède à une lecture plus politique que technique des dossiers de demande de statut et bloque nombre d'organisations œuvrant à la promotion des droits de l'homme, à la défense de peuples minoritaires ou à des questions sensibles telles que la santé et l'éducation sexuelles. Si l'ECOSOC a récemment assis son autorité en octroyant le statut à des organisations, dont la demande était artificiellement reportée de longue date par le Comité, l'obtention du statut demeure un processus long et complexe soumis au bon vouloir de certains États influents et donnant lieu à de fortes tensions politiques.

Est-il envisageable de renforcer la participation des ONG au sein de l'ONU ?

Il est en tous les cas souhaitable que la société civile dispose de moyens de participation accrus au sein des processus onusiens. Elle est en effet la mieux à même de promouvoir un multilatéralisme fort et de maintenir les dynamiques qui se sont créées au cours des 75 années d'existence de l'Organisation, en faveur du développement durable et des droits de l'homme notamment. La seule contribution des États, souvent et de plus en plus dominée par des intérêts géopolitiques, n'y suffira pas. Le Secrétaire général de l'Organisation, dans son rapport *Notre Programme commun*, s'est d'ailleurs fait l'avocat d'un multilatéralisme en réseau qui impliquerait tous les acteurs, y compris ceux de la société civile, en tirant profit des nouvelles technologies. Les États sont appelés à statuer sur ces propositions lors d'un Sommet des Chefs d'État, qui aura lieu en septembre de cette année à New York. Dans le contexte géopolitique actuel, marqué par une forte polarisation des débats et une défiance accrue des États autoritaires et belliqueux vis-à-vis des acteurs indépendants, il est peu probable que les modalités de participation des ONG progressent notablement. Toutefois, la vie des organisations internationales est marquée par des négociations permanentes et des avancées

régulières, « par petites touches », grâce auxquelles des progrès peuvent être réalisés. Les avancées récentes constatées lors des négociations sur des accords environnementaux ou relatifs aux océans, par exemple, montrent que des marges de manœuvre existent, surtout lorsque les grands enjeux géostratégiques ne sont pas directement mis en cause. C'est pourquoi il est fondamental que tous les États démocratiques se mobilisent pour défendre les acquis et élaborer des mécanismes de participation plus ambitieux de la société civile à l'ONU. Il en va de la survie d'un multilatéralisme crédible et de la prévalence des valeurs démocratiques en son sein.

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
HUMANITAIRE &
DÉVELOPPEMENT



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRISup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.